PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 :
LEVEE PROGRESSIVE DES RESTRICTIONS SANITAIRES

Arras, le 1er février 2022

Comme annoncé par le Premier ministre le jeudi 20 janvier 2022, la relative amélioration de la situation sanitaire, couplée à la mise en place du pass vaccinal, permet de lever progressivement, dans le Pas-de-Calais comme au niveau national, les mesures de restriction mises en oeuvre pour lutter contre la propagation du virus.

Ainsi, à compter du 2 février 2022 :

- Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur, par arrêté préfectoral du 1er février 2022, à compter du 2 février 00h00. Il reste recommandé dans tous les espaces publics extérieurs pour lesquels le respect de la distanciation sociale n'est pas possible.
- Les jauges, qui avaient été rétablies pour les grands événements (2 000 personnes en intérieur /5 000 personnes en extérieur) sont levées pour **les établissements accueillant du public assis.** Pour accéder à ces lieux, le port du masque reste obligatoire.
- Le recours au télétravail n'est plus obligatoire mais reste recommandé.

Une nouvelle étape de levée des restrictions aura lieu, si la situation sanitaire le permet, le 16 février 2022.

La levée des restrictions ne réussira que si elle s'appuie sur l'implication de tous. Le préfet du Pas-de-Calais en appelle à la vigilance et à la responsabilité de chacun afin de respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation sociale et le port du masque lorsque celui-ci est obligatoire. Il incite également tous les habitants du Pas-de-Calais, qui ne sont pas vaccinés ou qui sont éligibles à la troisième dose et ne l'ont pas encore réalisée, à prendre rendez-vous. Ce n'est que collectivement que nous parviendrons à endiguer la propagation du virus.

Service Départemental
de la Communication Interministérielle
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr

www.pas-de-calais.gouv.fr @prefetpasdecalais @prefet62